



# Vie@Champeaux

Bulletin municipal



*Juillet - Août 2019 | Numéro 121*



# Sommaire

## *Votre commune vous informe*

Édito	<a href="#">3</a>
Hier et Aujourd'hui	<a href="#">4-6</a>
Conseils Municipaux du 29 mars et 23 mai 2019	<a href="#">7-11</a>
Centre Communale d'Action Sociale	<a href="#">12-14</a>
Le CCAS vous informe	<a href="#">15</a>
Savez-vous que ...	<a href="#">16-18</a>
État civil	<a href="#">17</a>
C'est arrivé près de chez vous	<a href="#">19</a>
Vie quotidienne - Vie pratique	<a href="#">19-22</a>
Informations utiles	<a href="#">23</a>
Informations locales	

### Pour votre information,

#### **la Mairie sera fermée :**

- **du lundi 15 juillet au samedi 3 août 2019 inclus.**  
**Réouverture le lundi 5 août dès 13 h 30.**  
**(permanence les mardis 23 et 30 juillet**  
**de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30)**
- **les vendredi 16 et samedi 17 août 2019.**  
**Réouverture le lundi 19 août dès 13 h 30.**

#### **l'Agence Postale de Champeaux est fermée :**

- **du lundi 17 juin au 7 juillet 2019 inclus.**

Internet : <http://www.champeaux-77.fr>

Courriel : [mairie.champeaux.77@wanadoo.fr](mailto:mairie.champeaux.77@wanadoo.fr)

<https://www.facebook.com/laguesbaget/>



#### Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

#### Comité de rédaction :

Zoïa Bury, Jean-Louis Bourdin, Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Quentin Holvoet, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, François Robar



## ÉDITO

Chères Campéliennes, chers Campéliens,

Toutes et tous en couleurs ! Voici désormais notre nouveau Vi@ Champeaux, plus « pêchu » où nous privilégierons, au fil des pages, les images de notre quotidien et des événements Campéliens. Il sera, enfin, plus facile de se repérer et même de se reconnaître ! Nous avons aussi souhaité porter la fréquence de parution à 2 mois, afin de mieux coller à l'actualité.

Notre actualité Campélienne est riche de projets que vos élus ont décidé de mettre en œuvre, à l'unanimité. J'en profite pour remercier chacune et chacun pour leur parfaite implication et leur sens avisé de l'intérêt général. Au programme donc, un grand projet de voirie avec tout d'abord la réfection de la rue des Pourtours Ouest. Viendra, en suivant, l'aménagement complet de la rue de Malvoisine avec l'enfouissement des réseaux électriques, la réfection des trottoirs, la création de stationnements et la reprise totale de la chaussée. L'importance des travaux, les délais d'études techniques et administratifs, les phases de coordination, le temps à consacrer à la consultation des riverains ne nous permettent pas d'envisager raisonnablement un début des travaux avant 2020. Tout vient à point ...

Autre projet, plus proche de nous, sera l'école numérique à Champeaux dès la rentrée prochaine. Il constitue un outil moderne d'apprentissage pour nos élèves. Les écoles d'Andrezel et Saint-Méry seront équipées dès 2020. L'arrivée de la fibre a décidé l'ensemble des acteurs et nous savons compter sur une équipe enseignante toujours très impliquée et motivée.

J'en parlais dans le dernier édito, notre situation budgétaire est aujourd'hui saine. Aussi, nous avons décidé de baisser le taux communal des impôts de 3 %. Prélever, investir et redistribuer quand c'est possible, à la hauteur de nos moyens, ce n'est pas de la magie, c'est de la politique de proximité.

À toutes et tous, un bel été !  
À très bientôt, votre Maire,  
Yves LAGÜES-BAGET



# Hier et Aujourd'hui ...

## *GRAINCOURT Antoine Noël Benoist*

Depuis janvier 2013, une personne de la Somme, habitant à Corbie, m'avait contacté pour lui fournir de plus amples de renseignements, sur le décès de :

**GRAINCOURT Antoine Noël Benoist** décédait le 26 décembre 1823 à Champeaux, époux de **BERNARD Elizabeth Geneviève Catherine**. Né à Corbie le 17 mars 1748. **Sa profession n'est pas indiquée**. Peut-être, était-il inhumé à Champeaux : **aucune trace de sa tombe**.

Dans la table des mariages de Champeaux, il s'était marié le 27 ventôse an III (17 mars 1795) avec **BERNARD Elizabeth Geneviève Catherine**. Il était le fils de défunt **GRAINCOURT Antoine et de BAILLET Colette**, elle toujours vivante. Il demeurait alors à Paris, rue de Gramont. **Sa profession n'est pas indiquée**. La femme était majeure, et née sur Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Les archives de la Somme poursuivent bien tous les documents de son ascendance :

### **GRAINCOURT (GRINCOURT, GRINCOURS) Antoine**

Marié le 01.10.1729, avec SAPIGNY (SAPIGNI) Marie Anne, à Corbie (paroisse S<sup>t</sup>-Jean).

Fille de SAPIGNY Jean Baptiste, échevin de Corbie et maître chirurgien et de CAUSIN Marie Anne.

Décédée le 15 octobre 1746 (environ 46 ans) à Corbie (paroisse S<sup>t</sup>-Jean).

**Remarié entre Octobre 1746 et le mars 1748 avec BAILLET Françoise Colette.**

Profession : marchand mercier et échevin de Corbie.

Les enfants sont tous nés Corbie (paroisse S<sup>t</sup>-Jean) :

**Antoine Noël Benoist** né le 17 mars 1748.

Antoine Etienne Claude Eloy né le 30 janvier 1749.

Marie Magdelene Colette Françoise Angélique née le 22 juillet 1750.

Marie Marguerite Colette Doroté Michel née le 18 juin 1751.

Françoise Augustine Amélie Joséphine née le 16 juillet 1752.

Gabrielle Louise Rosalie née le 03 septembre 1753.

Marie Anne Françoise Euphrosine née le 03 octobre 1754.

L'état de sections du cadastre de Champeaux de 1834 indiquait :

Parcelle C 466 : jardin (11 perche 20 m : 485 m<sup>2</sup>)

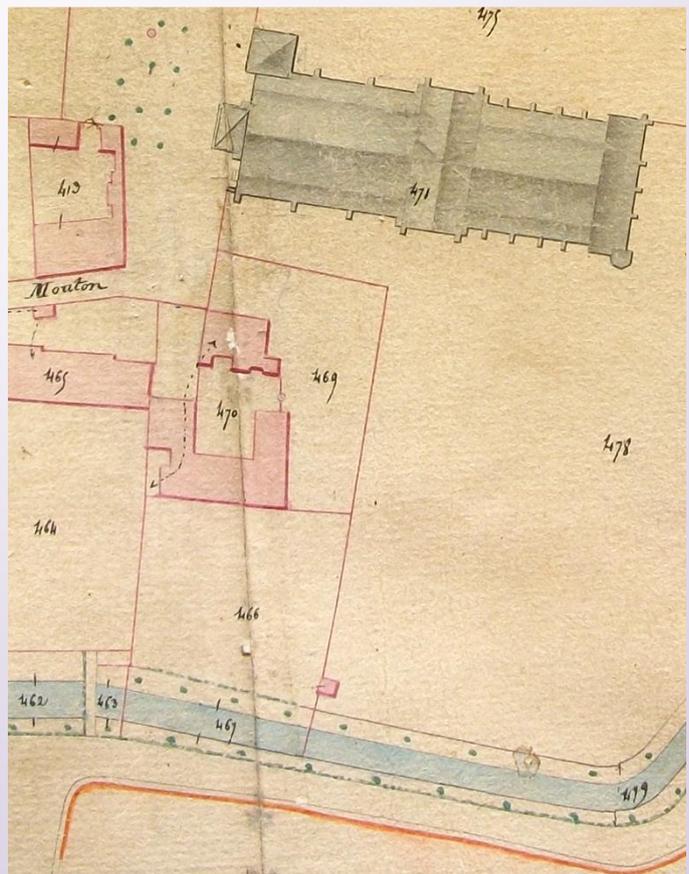
Parcelle C 467 : fossé et terrain planté (3 perche 90 m : 130 m<sup>2</sup>)

Parcelle C 469 : jardin (7 perche 15 m : 300 m<sup>2</sup>)

Parcelle C 470 : sol de maison, bâtiment et cour (7 perche 20 m : 300 m<sup>2</sup>)

Parcelle C 470 : maison (classe 3, 1 porte cochère, 19 portes et fenêtres du 1er et 2ème étage)

Les cinq parcelles, au sud de la Collégiale St-Martin, étaient la propriété de la veuve de GRAINCOURT Antoine Noël Benoist, résidant à Paris.



Sa femme, **BERNARD Elizabeth Geneviève Catherine** est décédée le 1<sup>er</sup> janvier 1841, à Paris (ancien 10<sup>ème</sup> arrond<sup>d</sup>).

La profession de GRAINCOURT Antoine Noël Benoist : Peintre et miniaturiste.

Après avoir quitté l'étude d'un procureur, chez lequel il fut placé à Paris, il reçut des leçons de dessin de Gabriel-François DOYEN, professeur à Académie Royale de Peinture.

Le cardinal De LUYNES, abbé de Corbie, dont il était pensionnaire, rue de La Jussienne, vis-à-vis la rue Verderet, lui accorda une pension de 400 livres pour continuer ses études. Bien que pas favorisé par la fortune, il put ainsi continuer la carrière qu'il s'était choisie.

Il s'adonna particulièrement au portrait à la mine de plomb et réussit d'une manière étonnante dans ce genre.

Tous les journaux de Paris s'accordèrent à faire l'éloge du portrait de Louis XV qu'il exposa au salon de 1779.

La guerre maritime de l'année précédente lui suggéra l'heureuse idée d'offrir aux jeunes officiers de la Marine, les portraits des plus célèbres marins français. Il en fit graver 17 d'après ses dessins et publia, en 1780, un ouvrage intitulé "*Les hommes illustres de la marine française, leurs actions mémorables et leurs portraits*", avec approbation et privilège du Roi daté du 30 décembre 1779 (*ce livre vaut actuellement entre 500 et 1000 euros*). Cet ouvrage instructif et intéressant lui valut des éloges et excita son émulation.

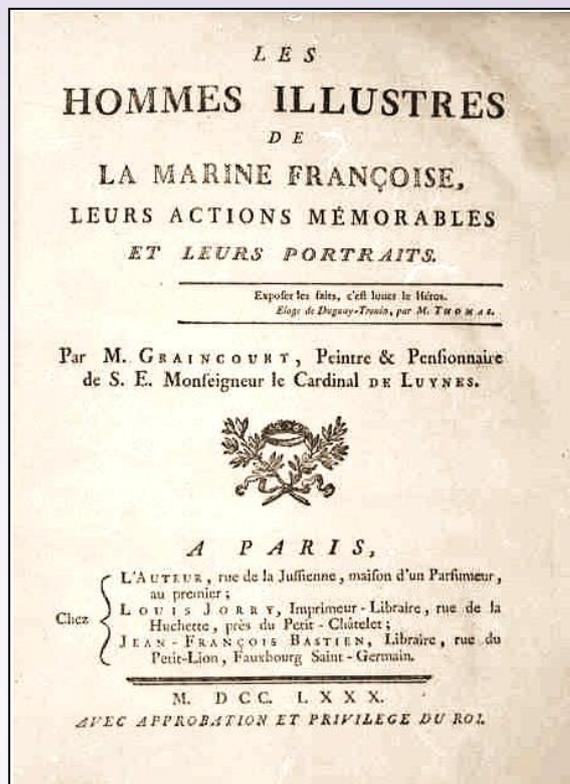
En 1780, il entreprit un autre travail considérable, celui de peindre, pour le Dépôt Général de la Marine à Versailles, une série de 40 portraits, grandeur nature, des ministres, amiraux et maréchaux de France ayant commandé les armées navales.

Ce travail fut interrompu par la Révolution alors que 33 portraits étaient finis.

Après être restés longtemps ensevelis dans les greniers du Louvre, les tableaux furent transportés au Musée de Versailles.

Ces tableaux à l'huile étaient encadrés dans de riches bordures ornées de lauriers et de feuilles de chêne et d'olivier. Chacun de ces portraits devait lui être payé 100 livres, plus 14 livres pour l'inscription à placer au bas de chacun d'eux, inscription qui devait contenir une courte biographie du personnage représenté. Le marché lui était assez peu profitable. Le 27 février 1781, il recevait un acompte de 1500 livres, et le 10 août 1782, 2024 livres.

Dans son "*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire - Errata et supplément- 2<sup>ème</sup> édition*" paru en 1872, A. JAL dit de lui : "*Dessinateur et peintre, GRAINCOURT n'a pas mérité que la critique lui assignât un rang parmi les artistes ses contemporains. Son dessin est lourd, sans caractère, sans esprit ; sa couleur est vulgaire, ou plutôt sa peinture est sans couleur. Son pinceau, sans énergie et sans finesse, semble tout à fait étranger à l'art délicat du modelé. Je n'insisterais pas, si une bonne fortune étrange ne lui était arrivée après sa mort, quand déjà un incroyable bonheur l'avait favorisé de son vivant*".



Divers : Signait



			
Anne-Hilarion de <b>COSTENTIN</b> , Comte de Trouville (1642-1701) Vice-amiral de France	Comte Claude <b>FORBIN</b> , Chef d'escadre des armées navales (1706)	Marquis Claude-Louis de <b>MASSIAC</b> (1686-1770) Vice-amiral, ministre de la marine	François-Louis <b>ROUSSELET</b> , Marquis de Châteaurenault (1637-1716) Vice-amiral du Levant et Maréchal de France
			
François <b>MAHE de LA BOURBONNAIS</b> (1699-1753)	Jean <b>BART</b> (1650-1702) Chef d'escadre	Officier de marine non-identifié du règne de Louis XV, portant la Croix de l'Ordre de St-Louis et la Plaque de l'Ordre du St-Esprit	René <b>DUGUAY-TROUIN</b> (1673-1736) Lieutenant général des armées navales
			
Roland-Michel <b>BARRIN</b> Marquis de La Galissonnière (1693-1756) Lieutenant général des armées navales	Louis-Victor de <b>ROCHECHOUART</b> , Duc de Vi- vonne-Mortemart (1636-1688) Maréchal de France en 1675	Gilles de <b>LA ROCHE-SAINT-ANDRE</b> (1621-1668) Chef d'escadre des armées navales du Roi	Henri-François <b>DES HERBIERS</b> , Marquis de l'Estenduère (1682-1750) Chef d'escadre

*Michel MORCHOISNE*

Sources:

Archives départementales de la Somme - état civil (site Internet : <http://archives.somme.fr>).

Archives départementales de Seine-et-Marne - état civil (site Internet : <http://archives.seine-et-marne.fr>).

Archives communales de Champeaux (Cadastre napoléonien de 1834).

Archives de Paris - état civil (site Internet : <http://canadp-archivesenligne.paris.fr/>).

Dictionnaire of pastellists before 1800, by Neil JEFFARES (site Internet: <http://www.pastellists.com>).

Livres numérisés par Google (site Internet : <http://books.google.fr/books>) (pages 32 à 34)

Site Internet : <http://encyclo.voilà.fr>.

“Dictionnaire critique de biographie et d’histoire - Errata et supplément- 2<sup>ème</sup> édition” de A. JAL, paru en 1872.  
(site Internet : <http://gallica.bnf.fr>)

# Conseil Municipal

## Extrait du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2019

**Présents :** MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BÉROS, M. J.-P. HOLVOET, MME LÉVÊQUE, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, Q. HOLVOET.

**Absente excusée et représentée :** MME BURY a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**Absents :** M. ROBAR et Mme HUGUIER.

**Secrétaire de séance :** M. HUBERT.

### Vote des subventions aux associations

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes les 26 et 27 février derniers. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission. Le Conseil Municipal adopte les subventions suivantes :

Associations	Montant	Vote
A.C.C.	1 000,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	500,00 €	Unanimité
C.A.L.	4 000,00 €	Unanimité
Campélienne Animations	1 500,00 €	9 voix Pour et 2 Abstentions
Club des Anciens de Champeaux	350,00 €	Unanimité
La Récré des 3 Villages	1 100,00 €	Unanimité
Association Sportive Campélienne (A.S.C.)	200,00 €	Unanimité
Guillaume de Champeaux	1 500,00 €	9 voix pour, 2 abstentions (MM. CONSTANTIN et VIVET)

### Associations extérieures :

Associations	Montant	Vote
Jeunes sapeurs-pompiers de Mormant	250,00 €	Unanimité
Chats libres	100,00 €	Unanimité
A.S. Football Bombon	240,00 €	Unanimité
CCRB de Blandy-les-Tours	240,00 €	Unanimité

### Vote du budget communal M14

M. HUBERT présente le budget communal.

## COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL M14 – ANNÉE 2018

Le résultat de fonctionnement de l'année 2018 se traduit par un excédent de 178 421,78 €.

Ceci est le fruit d'une maîtrise des dépenses à caractère général et de recettes exceptionnelles telles que le remboursement par la CCBRC de la redevance des mines perçue à tort en 2017 et un niveau des droits de mutation au-delà de la prévision. A noter également la subvention perçue pour le PLU.

Le tableau ci-dessous présente les différentes contributions aux organismes où la commune est représentée.

Section de fonctionnement		BP2018	réalisé 2018
Chapitre	Dépenses	1 130 781,07	539 526,06
011	Charges à caractère général	140 000,00	127 511,24
012	Charges du personnel	150 000,00	145 677,75
014	ENGR / FPIC	-	-
65	Autres charges de gestion courante	264 000,00	258 815,23
66	Charges financières	8 000,00	7 521,84
67	Charges exceptionnelles	485 309,26	-
022	dépenses imprévues	5 000,00	-
023	virement section investissement	78 471,81	-

011 : >> électricité, entretien, fournitures, réparations, ...

65 : RPI 162 918 €  
Indem 26 980 €  
SMIVOM 41 027 €  
Collège 3 132 €  
CCAS 12 500 €  
Assos 10 850 €  
Divers syndic 1 406 €  
66 : intérêts de l'emprunt

		BP2018	réalisé 2018
Chapitre	<b>Recettes</b>	<b>1 130 781,07</b>	<b>717 947,84</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	509 335,07	-
013	Atténuation de charges		1 576,94
70	Produits de services du domaine	10 000,00	18 249,82
73	Impôts et taxes	402 186,00	431 051,00
73	Dotations diverses etat	-	966,00
73	Mines	54 000,00	75 980,00
73	Taxe droit mutation	10 000,00	23 565,69
73	autres reversements		2 022,00
73921	Attribution compensation	2 760,00	2 762,00
74	Dotations subventions et participations	117 000,00	139 388,07
75	Autres produits de gestion courante	25 500,00	22 382,34
76	Produits financiers		3,98
77	Produits exceptionnels	-	
	<b>Résultat de fonctionnement :</b>		<b>178 421,78</b>
	Résultat cumulé		<b>687 756,85</b>

Compte 70 : Antennes + remb crèche par CCBRC (4k€)

Compte 73 :

Impôts = 431 100 €

RED. Mines = 76 100 €

(dont 14 800 récupérés auprès de la CCBRC et 14 800 par l'Etat)

Fonds Droits mutation = 23 570 €

Compens. CCBRC = 2 760 €

Soutien scolaire CCBRC = 2 000 €

Compte 74 :

dotation forfaitaire = 40 220 €

Autres dotations = 26 190 €

FDPTA / TP = 25 370 €

Comp. pertes taxes = 29 620 €

Subv. PLU : = 18 000 €

Compte 75 : loyers et location salle

Le compte administratif 2018 est adopté par 9 voix pour (M. le Maire ayant quitté la salle).

### VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14 – Année 2019

La prévision de budget pour 2019 intègre quelques éléments nouveaux par rapport à 2018:

En fonctionnement : une baisse des cotisations assurances à hauteur 6 000 € (non prise en compte au chapitre 11 car a fait l'objet d'un remboursement en recettes).

- Les charges de personnel intègrent le salaire de l'agent territorial affecté à la poste, suite à la reprise de cette compétence par la commune. Ce salaire sera compensé par une aide de La Poste et une attribution de compensation de la CCBRC.
- Une hausse de la contribution au SMIVOM (syndicat de la piscine) compensant une baisse trop importante de la cotisation des années passées et au remboursement des retards de cotisations patronales.

La situation financière de la commune étant très saine (faible endettement, ressources disponibles, ...) il est proposé une baisse des taux d'imposition à hauteur de 3 %.

<b>Section de fonctionnement</b>		BP2018	réalisé 2018	BP2019
Chapitre	<b>Dépenses</b>	<b>1 130 781,07</b>	<b>539 526,06</b>	<b>1 255 208,08</b>
011	Charges à caractère général	140 000,00	127 511,24	139 000,00
012	Charges du personnel	150 000,00	145 677,75	170 000,00
014	FNGIR / FPIC			
65	Autres charges de gestion courante	264 000,00	258 815,23	270 000,00
66	Charges financières	8 000,00	7 521,84	6 500,00
67	Charges exceptionnelles	485 309,26		428 408,08
022	dépenses imprévues	5 000,00		10 000,00
023	virement section investissement	78 471,81	-	231 300,00

011 : électricité, entretien, fournitures, réparations, ...

65 : RPI 162 000 €

SMIVOM 45 000 €

Indem 28 000 €

CCAS 14 100 €

Assos 11 000 €

Div. syndic 10 000 €

66 : intérêts de l'emprunt

		BP2018	réalisé 2018	BP2019
Chapitre	<b>Recettes</b>	<b>1 130 781,07</b>	<b>717 947,84</b>	<b>1 255 208,08</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	509 335,07	-	614 508,08
013	Atténuation de charges		1 576,94	-
70	Produits de services du domaine	10 000,00	18 249,82	24 000,00
73	Impôts et taxes	402 186,00	431 051,00	426 500,00
73	Dotations diverses etat	-	966,00	1 000,00
73	Mines	54 000,00	75 980,00	40 000,00
73	Taxe droit mutation	10 000,00	23 565,69	15 000,00
73	autres reversements		2 022,00	2 000,00
73921	Attribution compensation	2 760,00	2 762,00	13 000,00
74	Dotations subventions et participations	117 000,00	139 388,07	96 500,00
75	Autres produits de gestion courante	25 500,00	22 382,34	22 700,00
76	Produits financiers		3,98	
77	Produits exceptionnels	-		
	<b>Résultat de fonctionnement :</b>		<b>178 421,78</b>	
	Résultat cumulé		<b>687 756,85</b>	
	excédent capitalisé		<b>73 248,77</b>	
	reliquat de fonctionnement		<b>614 508,08</b>	

Compte 70 : Antennes 12k€  
versement La Poste pour poste communale (12k€)

Compte 73 :

Impôts = 426 500 €

RED. Mines = 40 000 €

Fds Droits mutation = 15 000 €

Compens. CCBRC = 13 000 €

Divers = 3 000 €

Compte 74 :

Dotation forfaitaire = 39 000 €

Compens. 4 taxes et CET =

27 000 €

Autres dotations = 25 500 €

FDPTA / TP = 15 000 €

Compte 75 : loyers et location salle

En investissement :

- Le précédent contrat rural est terminé et il est proposé d'en engager un nouveau en vue de réaliser des travaux de voirie. Ce contrat est subventionné à 70 % jusqu'à un montant de 370 000 € HT. La commission travaux a proposé des priorités sur la rue des Pourtours Ouest, la rue de Malvoisine, ainsi que l'enfouissement des réseaux.
- Des reprises de concession vont être engagées et un ossuaire sera créé.
- Des travaux de mise aux normes électriques sont prévus à l'école primaire.
- Les chaises de la Campélienne seront remplacées afin de compléter le jeu de nouvelles tables déjà acquis.

<b>Section d'investissement</b>		BP2018	réalisé 2018	BP2019
<b>Dépenses</b>		<b>393 974,13</b>	<b>106 952,79</b>	<b>643 248,77</b>
Chapitre				
D01	Déficit antérieur	225 241,95		73 248,77
16	Emprunts et dettes ass.	21 000,00	20 363,08	20 000,00
20	Immobilisations incorp.	26 000,00	8 538,24	70 000,00
21	Immobilisation corporelles	100 000,00	78 051,47	120 000,00
23	Immobilisation en cours	21 732,18		360 000,00
<b>Recettes</b>		<b>393 974,13</b>	<b>258 945,97</b>	<b>643 248,77</b>
R01	Reprise de l'excédent ant.	-		
021	Virement section fonct.	78 471,81		231 300,00
1068	Dot. Fonds divers et rés.	69 251,16	69 251,16	73 248,77
10222	FCTVA	4 000,00	9 579,06	58 000,00
10226	Taxe locale d'équipement	-	7 032,50	
13	Subventions d'invest.	242 251,16	173 083,25	280 700,00
16	emprunts	-		
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>151 993,18</b>	
Résultat antérieur			- 225 241,95	
Résultat cumulé			<b>73 248,77</b>	

<b>Travaux :</b>	
Contrat rural > reliquat	10 700 €
Nouveau contrat rural :	474 000 €
Tables	1 000 €
Pompe jardin	800 €
Chaises campélienne	5 300 €
Reprise concessions	17 700 €
Ossuaire	6 000 €
PLU	20 000 €
Electricite école primaire	7 000 €
Divers	7 500 €

<b>Autofi (021+1068)</b>	<b>304 500 €</b>
<b>FCTVA :</b>	<b>58 000 €</b>
Subvention Ct rural	259 000 €
Sub Ct rural 2017	10 000 €
Sub collégiale	6 800 €
Sub chaise campélienne (FER)	2 000 €
Sub élec école primaire	2 900 €

Après avoir entendu les propositions concernant le budget primitif du budget communal M14 pour l'année 2019,

Il est adopté à l'unanimité.

#### VOTE DES TAUX FISCAUX POUR L'ANNÉE 2019

Adoption à l'unanimité des taux d'imposition suivants (en baisse de 3 %) pour l'année 2019 :

	Taux
Taxe d'habitation	23,73 %
Taxe foncière des propriétés bâties	8,11 %
Taxe foncière des propriétés non bâties	106,10 %

#### Demande de subvention fonds d'équipement rural (FER) pour l'achat de mobilier destiné à la Campélienne

Il est proposé de remplacer l'ensemble des chaises de la salle des fêtes « La Campélienne » soit 150 chaises avec 2 chariots pour un montant H.T. de 4 390,88 € H.T.

Montant H.T.	4 390,88 €
Fonds d'Équipement Rural du Conseil Départemental : 40 %	1 756,35 €
Autofinancement communal	2 634,53 €

Approuvé à l'unanimité

#### Lycée Henri BECQUEREL de Nangis - Demande de subvention pour un voyage scolaire en Autriche

Le lycée Henri BECQUEREL de Nangis organise un voyage scolaire en Autriche, du samedi 25 mai au dimanche 2 juin 2019, pour les élèves de première et de terminale. Le coût du voyage par élève est de 790 €. Deux élèves de notre Commune sont concernés. Afin de réduire la participation des familles, le lycée sollicite une subvention.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50 € par élève Campélien soit une subvention de 100 €.

**Banquet des Cheveux Blancs 2019 – Choix du prestataire**

Mme LÉVÊQUE présente les devis reçus pour le banquet des Cheveux Blancs qui se tiendra le dimanche 15 décembre prochain :

- « L'Hôtel du Sauvage » à La Ferté-Gaucher 36 €/personne
- « Mon P'tils traiteur » à La Chapelle-Rablais 36 €/personne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ **RETIENT** « l'Hôtel du Sauvage » pour un prix de 36 €/personne.
- ☞ **DÉCIDE** d'une participation au repas à hauteur de 50% du prix pour les Conseillers Municipaux.

**QUESTIONS DIVERSES****Vol dans la Collégiale**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vol a eu lieu dans la Collégiale. Il s'agit d'un tabernacle qui a été volé. L'Abbé MICHARD a porté plainte à la Gendarmerie. M. VIVET signale que des faits similaires ont eu lieu à Sivry-Courtry.

**Élections Européennes**

M. le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 et que pour tenir le bureau de vote, il faut des assesseurs. Un appel à candidature est donc lancé. Il signale également, qu'un referendum d'initiative citoyenne pourrait se dérouler le même jour et qu'il faudrait dans ce cas ouvrir un second bureau de vote. Une confirmation devrait arriver vers le 15 avril prochain.

**Passage piéton devant la pharmacie**

M. COQUIN signale que le passage piéton devant la pharmacie est effacé.

**Station d'épuration**

M. COQUIN demande si la population a été avisée que l'entretien de la station d'épuration ne relève plus de la Commune mais de la Communauté de Communes ?

*Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 h 45,  
le public n'ayant pas de question à poser.*

**Extrait du Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019**

**Présents** : M. LAGÜES-BAGET, MME BÉROS, M. J.-P. HOLVOET, MME LÉVÊQUE, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, Q. HOLVOET.

**Absent excusé et représenté** : M. HUBERT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**Absents** : MME BURY, M. ROBAR et MME HUGUIER.

**Secrétaire de séance** : MME BÉROS.

**Bail à réhabilitation des logements de l'ancienne poste avec l'association AIPI**

Le 8 Juillet 2002, la Mairie de Champeaux a consenti la prise à bail pour une durée de 16 ans, par l'Association AIPI, d'un immeuble à usage d'habitation de 3 logements au 2 rue Guillaume de Champeaux. **Ce bail arrive à échéance le 10 novembre prochain.**

Suite à la présentation des différentes hypothèses relatives à la reprise de ces 3 logements à compter du 11 novembre 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, et au vu de l'intérêt de disposer de logements très sociaux sur la Commune, **DÉCIDE** :

- **D'ACTER** la destination de logements à caractère très social des 3 logements sis à l'angle des rues Eugène Chassaing et Guillaume de Champeaux et de conclure un nouveau bail de réhabilitation avec travaux, avec l'association AIPI, pour une durée minimale de 12 ans.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec l'association AIPI et tous documents nécessaires à l'établissement de celle-ci.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager avec l'association AIPI les négociations nécessaires permettant de dégager un montage possible pour la réalisation, au minimum, des travaux ci-dessous :
- La lutte contre la précarité énergétique (isolation, remplacement de la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire, ventilation, voir distribution).
- L'amélioration de l'accessibilité.
- L'aménagement et la mise en valeur de la cour.
- L'amélioration du confort privatif compatible avec la réalisation de travaux en milieu occupé et les besoins perçus par les locataires.
- Recherche et traitement des causes de la venue d'eau dans le logement RDC vacant.

Nouveau contrat rural

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, il est proposé de passer un nouveau contrat rural dont l'objet sera exclusivement consacré à des travaux de voirie. Pour rappel, un contrat rural est financé à hauteur de 70 % par la Région et le Département pour un montant de travaux maximum de 370 000 € HT.

La rue des Pourtours Ouest et la rue de Malvoisine ont été retenues par le Comité Consultatif des Travaux, ainsi que la reprise de certains trottoirs.

Deux options sont proposées pour les trottoirs de la rue de Malvoisine :

- Bordure en grès de récupération
- Bordure en grès neuf.

Trois variantes sont proposées pour la Rue des Pourtours Ouest :

- 1- Rue en double sens et élargie à 5m
- 2- Rue en double sens avec conservation de la largeur actuelle et aménagement de 3 gares de croisement
- 3- Rue en sens unique avec conservation de la largeur actuelle.

Compte tenu de ces différentes options le coût total HT des travaux s'échelonne entre 386 060 € et 495 300 €. L'autofinancement, lui, est compris entre 127 060 € et 236 300 €.

Le choix du Maître d'Ouvrage, le choix des options et la demande de subvention du contrat rural seront proposés lors d'un prochain Conseil Municipal.

Enfouissement des réseaux

De plus, l'effacement des réseaux (basse et haute tensions, éclairage public, communication électronique) de la rue de Malvoisine est proposé. Cette opération est subventionnée partiellement par le SDESM à hauteur de 45 %, toutes opérations confondues. Le montant total des travaux est estimé à 168 403 €.

Il paraît opportun de réaliser cette opération avant tous travaux de voirie. Cependant, cela entraînera un report des travaux de voirie à 2020.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention avec le SDESM pour l'effacement des réseaux, la date butoir étant fixée par le SDESM au 7 juin 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.

☞ **DÉLÈGUE** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

☞ **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la **rue de Malvoisine**.

☞ **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux et les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSESRéfection du trottoir au niveau du 1 rue de la Ferronnerie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise COLAS est intervenue ce jour pour reprendre une partie du trottoir au niveau du 1 rue de la Ferronnerie. Cette réparation urgente a été faite avant la signature du contrat rural car le trottoir pour accéder au cabinet de kinésithérapie n'était pas accessible par les personnes à mobilité réduite. La déformation importante en bout du Chemin Rural n°24 dit de la Tuilerie a été également traitée.

Entretien des espaces verts

M. le Maire signale un retard dans l'entretien des espaces verts dû à des événements imprévisibles. M. VIVET fait remarquer que la tonte du stade n'est peut-être pas une priorité. M. COQUIN demande s'il ne serait pas utile de faire appel à des intérimaires.

SDESM

M. COQUIN signale que dans le lotissement, rue du Jardin Fréminet, une partie d'un lampadaire a été retirée par la Société SPIE, en charge de l'éclairage public, mais jamais remise. M. le Maire lui répond qu'ils n'ont pas trouvé le même matériel et qu'il va les relancer.

Intercommunalité

M. le Maire indique que la reprise de la distribution de l'eau et de l'assainissement par la Communauté de Communes va entraîner une augmentation importante du prix de l'eau sur l'ensemble des communes.

Plots rue des Pourtours Sud

M. PAROLARI signale que malgré l'installation de plots dans la rue des pourtours Sud, un quad monte quand même sur le trottoir entre les plots afin d'éviter le coussin berlinois.

École primaire de CHAMPEAUX

M. PAROLARI signale que l'école primaire de Champeaux est bien entretenue par rapport à celle de Saint-Méry !

Écoles du RPI

M. le Maire informe le Conseil que les écoles des trois villages du RPI vont être équipées en informatique dans le cadre de l'école numérique.

**Plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 19 h 40  
et la parole est donnée au public.**

M. CHÉCHIN fait remarquer que le stationnement sur les trottoirs devient problématique pour les piétons qui sont obligés de marcher sur la route.

**Plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 19 h 45.**

# Centre Communal d'Action Sociale

## EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2019

**Présents** : Mmes BÉROS, LÉVÊQUE, MARIE-SALL, PROUVIER et RIVIÈRE ; MM. LAGÜES-BAGET, Quentin et Jean-Pierre HOLVOET.

**Absentes excusées** : Mmes MATUSEWICZ et THOMAS.

**Absente** : Mme BURY.

**Secrétaire de séance** : M. J.-P. HOLVOET.

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu du 7 février 2019.
- 2 - Subventions aux associations.
- 3 - Approbation du compte de gestion de l'année 2018.
- 4 - Approbation du compte administratif de l'année 2018.
- 5 - Affectation des résultats.
- 6 - Vote du budget primitif de l'année 2019.
- 7 - Questions diverses.

#### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 février 2019**

Le compte rendu de la séance du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après avoir examiné les demandes de subvention des restaurants du Cœur, de l'unité locale de la Croix rouge française de Mormant, de l'AFM TÉLÉTHON, de la Ligue contre le Cancer et du Secours populaire français, le CA du CCAS a décidé à l'unanimité d'accorder 50 € aux Restaurants du cœur et à l'unité locale de la Croix-Rouge française, compte tenu de leur implication directe auprès des habitants de Champeaux.

Le CA du CCAS décide également à l'unanimité d'adhérer à l'ADIL 77 (agence départementale d'information sur le logement). Montant de l'adhésion 101 €

#### **3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2018**

Le Vice-président présente le **Compte de Gestion 2018** tel qu'il a été transmis par la Trésorerie de Melun-Val-de-Seine. Il est adopté à l'unanimité.

#### **4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2018**

Le Président quitte la salle

Le Vice-président présente alors le **Compte Administratif 2018** chapitre par chapitre. Ce compte présente un résultat positif de 646,18 € en fonctionnement et de 72,26 € en investissement. Il correspond en tout point au compte de gestion 2018 précédemment examiné et adopté. Vote : **Adopté à l'unanimité (7 voix)**.

#### **5 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**

Le Conseil d'Administration donne son accord, à l'unanimité, pour affecter l'excédent de Fonctionnement 2018 de 646,18 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2019 et l'excédent d'Investissement 2018 de 72,26 € au compte 001 du Budget Primitif 2019.

#### **6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2019**

M. HOLVOET commente, article par article, le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en **Fonctionnement à 19.106,18 €** en dépenses et recettes et en **Investissement à 72,26 €** en dépenses et recettes.

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	5352,37 €	Chapitre 002	646,18 €
Chapitre 012	198,00 €	Chapitre 70	4200,00 €
Chapitre 65	13.555,81 €	Chapitre 73	0,00 €
Chapitre 67	0,00 €	Chapitre 74	14100,00 €
		Chapitre 75	00,00 €
		Chapitre 77	160,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 106,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19.106,18 €</b>

**Section d'investissement en recettes :**

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
R001		Excédent d'investissement reporté	72,26 €

**Section d'investissement en dépenses :**

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
21	2188	Autres immobilisations corporelles	72,26 €

Le Budget Primitif 2019 est adopté à l'unanimité (8 voix).

**7 – QUESTIONS DIVERSES**

- Il y a, à la date du 15 mars 2019, 27 demandeurs d'emploi à Champeaux (dont 11 non indemnissables), soit 14 hommes et 13 femmes.
- Les personnes ayant de faibles ressources (reste à charge inférieur ou égal à 5 € par personne) peuvent bénéficier de l'épicerie sociale de COUBERT gérée par la communauté de commune. Pour toute information sur cette prestation merci de contacter le CCAS de Champeaux.
- Le bail à réhabilitation des logements de la Poste arrivant à son terme, il ne pourra être reconduit qu'à condition d'effectuer des travaux conséquents. L'AIPI se charge de chiffrer le montant des travaux.
- La CCBRC travaille actuellement sur la question de l'offre médicale. Le territoire est largement dépourvu de médecins, il en manque 25 et on n'y dénombre que 6 pharmacies.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 15.*

---

**EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MARDI 4 JUIN 2019**


---

**Présents** : Mmes MARIE-SALL, RIVIÈRE et THOMAS ; MM. LAGÜES-BAGET, Quentin et Jean-Pierre HOLVOET.

**Absentes excusées** : Mmes BÉROS et LÉVÊQUE.

**Absentes** : Mmes BURY, MATUSEWICZ et PROUVIER.

**Secrétaire de séance** : M. J.-P. HOLVOET.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Approbation du compte rendu du 26 mars 2019.
- 2 – Décision modificative.
- 3 – Reconduction des passeports jeunes pour l'année 2019-2020.
- 4 – Reconduction de l'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine pour l'année 2019-2020.
- 5 – Colis des Anciens.
- 6 – Questions diverses.

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MARS 2019**

Le compte rendu de la séance du 26 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2 – DÉCISION MODIFICATIVE**

Suite à une erreur dans les excédents reportés en fonctionnement, il convient de prendre une délibération modificative concernant le prévisionnel 2019

**Section de fonctionnement en recettes :**

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
R002	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 940,87 €

**Section de fonctionnement en dépenses :**

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
65	6562	Autres charges de gestion courante	1 940,87 €

A l'unanimité, le Conseil approuve cette modification.

### 3 – RECONDUCTION DES PASSEPORTS JEUNES POUR L'ANNÉE 2019-2020

Constatant que le nombre de demandes pour le passeport jeune est toujours aussi important, le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, de reconduire le passeport jeune pour la saison 2019/2020 aux conditions déterminées par la délibération n° 07/02/2019-3, à savoir :

- Gratuité pour les familles.
- Participation du CCAS de **35 € (au lieu de 30 € précédemment) qui seront versés au club ou à l'association** sur justificatif **obligatoirement accompagné** du (des) passeport(s) jeunes concerné(s).
- Il faut avoir 4 ans révolus à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et moins de 20 ans à la même date et pratiquer un sport ou une activité culturelle dans un club ou une association champéenne (ou autre, **si la même activité n'est pas proposée à Champeaux**).
- Le passeport jeune doit être demandé en mairie **jusqu'à la fin du premier trimestre au plus tard, soit jusqu'au 31 décembre 2019**.
- Pièces à fournir :
  - Carte d'identité ou livret de famille
  - Photo d'identité **récente**.

### 4 – RECONDUCTION DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET D'AIDE À LA CANTINE POUR L'ANNÉE 2019-2020

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de reconduire l'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine selon les conditions définies par la délibération n° 07/02/2019-2, à savoir

Pour l'ARS, le quotient familial est porté à 600 € au lieu de 552 € précédemment et la participation du CCAS à la cantine est déterminée conformément au tableau suivant :

Participation actuelle du CCAS en euros par repas	Quotient familial actuel	Nouveau Quotient familial	%	Nouvelle participation du CCAS en euros par repas
2,31	QF = ou < 385	QF = ou < 400	70%	2,59
1,98	386 = ou < QF = ou < 469	401 = ou < QF = ou < 484	60%	2,22
1,65	470 = ou < QF = ou < 552	485 = ou < QF = ou < 567	50%	1,85
1,32	553 = ou < QF = ou < 635	567 = ou < QF = ou < 650	40%	1,48
0,99	636 = ou < QF = ou < 672	651 = ou < QF = ou < 687	30%	1,11
0,66	673 = ou < QF = ou < 710	688 = ou < QF = ou < 725	20%	0,74
0,33	711 = ou < QF = ou < 750	726 = ou < QF = ou < 765	10%	0,37

### 5 – COLIS DES ANCIENS

Le Conseil d'Administration du CCAS décide à l'unanimité de retenir Esprit Gourmet pour 48 « sacs prestige pour un » à 20 € pièce et 21 « sacs prestige pour deux » pour 29,10 € pièce. Soit un total de 1 571,10 €.

Le coût de ces colis sera affecté au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

### 6 – QUESTIONS DIVERSES

- Il y a, à la date du 15 mai 2019, 23 demandeurs d'emploi à Champeaux (dont 7 non indemnisables), soit 14 hommes et 9 femmes.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.*

# Le CCAS vous informe

## ROUGEOLE, OREILLONS, RUBÉOLE

### LES 5 BONNES RAISONS DE SE FAIRE VACCINER

La rougeole, les oreillons et la rubéole sont trois maladies très contagieuses dont les complications peuvent être graves. La vaccination est le moyen de protection le plus efficace.

#### Qu'est-ce que la rougeole, les oreillons et la rubéole?

Ces maladies sont dues à des virus qui se transmettent très facilement par la toux ou les éternuements. Une personne contaminée par l'un de ces trois virus est contagieuse avant même de se sentir malade.

La rougeole commence par une fièvre élevée, une toux, des yeux rouges qui pleurent, puis des petites taches rouges qui apparaissent sur la peau. Il peut y avoir des complications – pneumonies, atteintes du cerveau, convulsions – qui nécessitent une hospitalisation, en particulier chez les tout-petits, les adolescents et les jeunes adultes.

Les oreillons provoquent de la fièvre et un gonflement douloureux des glandes salivaires (ces glandes produisent la salive). Il peut y avoir des complications graves : méningite, surdit , atteinte des testicules avec risque de st rilit  chez le gar on.

La rub ole peut provoquer des douleurs dans les articulations, des ganglions, puis des boutons qui commencent sur le visage. C'est une maladie tr s dangereuse chez la femme enceinte car elle peut  tre responsable de malformations chez le futur b b . C'est pourquoi il est indispensable que toutes les femmes en  ge d'avoir des enfants soient vaccin es.

Entre 2008 et 2012, une importante  pid mie de rougeole a atteint plus de 24000 personnes, causant plus de 30 complications neurologiques et 10 d c s en France.

#### Qui doit  tre vaccin ?

La vaccination est obligatoire chez tous les enfants n s   partir du 1er janvier 2018 avec 2 injections de vaccin rougeole-oreillons-rub ole (ROR) : la premi re   l' ge de 12 mois et la seconde entre 16 et 18 mois.

Les personnes n es   partir de 1980 : pour  tre prot g es, elles doivent avoir re u au total 2 injections.

#### Quels sont les effets secondaires?

Le vaccin est bien tol r . Un enfant sur dix peut avoir de la fi vre, parfois accompagn e de petites taches rouges sur la peau, entre 5 et 12 jours apr s l'injection. Une r action (rougeur, gonflement)   l'endroit de la piq re est possible, mais rare.

#### Le vaccin est-il rembours ?

Le vaccin ROR est pris en charge   100% par l'Assurance maladie pour tous les enfants jusqu'  17 ans inclus. Ensuite, il est rembours    65%.

#### O  se faire vacciner?

Adressez-vous au m decin de votre choix : m decin g n raliste, p diatre ou   une sage-femme. Les infirmi res peuvent aussi vacciner sur prescription m dicale. Vous pouvez  galement aller dans un centre de protection maternelle et infantile (enfants de moins de 6 ans) ou dans un centre de vaccination. 2 injections suffisent pour  tre prot g  contre ces trois maladies.

#### Un vaccin efficace

Le vaccin ROR permet d' viter d'attraper la rougeole, les oreillons et la rub ole. Il prot ge ainsi des complications graves de ces trois maladies.

#### Un vaccin n cessaire

Se vacciner est n cessaire pour soi mais aussi pour prot ger les plus fragiles qui ne peuvent pas  tre vaccin s, par exemple les nourrissons de moins de 1 an et les femmes enceintes.

#### Un vaccin simple

2 injections   un mois d'intervalle suffisent pour  tre prot g .

#### Un vaccin sans danger

Une fi vre et des rougeurs sur la peau peuvent parfois survenir dans les jours suivant l'injection.

#### Un vaccin gratuit.

L'Assurance maladie prend en charge le vaccin   100 % pour tous les enfants jusqu'  17 ans inclus (65 % au-del  de cet  ge).

## Savez-vous que...

### TOUT LE MONDE VEUT PRENDRE LEUR PLACE !



Profitons de la couleur de notre nouveau Vie@Champeaux pour mettre en valeur tous les événements !

50 ans et un jour après, Danielle et Stéphane KUPIECKI se sont dits OUI pour au moins 50 ans de plus !

Ça s'est passé le 29 Septembre 2018 et toujours à Champeaux.

Une belle et complète surprise préparée par leurs filles Viviane et Laetitia en présence de toute la famille, petits-enfants et même arrière-petite-fille et leurs amis.

Un grand moment d'émotions !

### LES FENÊTRES DE CHAMPEAUX

Poser quelques instants, en famille, entre amis, dans l'embrasure de vos fenêtres le temps d'une photo, c'est ce que je vous propose !

Un souvenir pour vous et une histoire originale à écrire pour Champeaux.

Tout est gratuit et un tirage papier est offert, prêt à encadrer.

Renseignements en mairie.

Yves LAGÜES-BAGET, Maire.



### FORMATION BAF A

Calendrier des formations sessions générales et d'approfondissement BAF A des vacances d'été :

Sessions générales : du 12 au 19 juillet, du 20 au 27 juillet et du 28 juillet au 4 août 2019.

Session d'approfondissement : du 24 au 29 août 2019.

Renseignements et inscriptions : <https://www.ymca-rocheton.fr/>

### GUICHET UNIQUE <http://www.monenfant.fr>

#### LE GUICHET UNIQUE C'EST QUOI ?

Un service intercommunal gratuit qui regroupe des informations concernant les différents modes d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans présents sur le territoire.

#### LE GUICHET UNIQUE POUR QUI ?

Il est destiné à toutes les familles à la recherche d'un assistant maternel, d'une crèche, d'un multi-accueil, d'une micro-crèche...

#### LE GUICHET UNIQUE, ÇA MARCHE COMMENT ?

C'est simple ! Grâce au module de recherche du site monenfant.fr, il vous suffit de mentionner votre code postal et de remplir le formulaire de demande d'information sur les modes d'accueil. Un accusé de traitement vous sera adressé par courriel et un agent du guichet unique vous contactera pour vous proposer un rendez-vous.

### ORNITHOLOGIE <https://www.oiseauxdesjardins.fr>

La LPO et le Muséum national d'Histoire naturelle sont heureux de vous accueillir sur le site de l'observatoire participatif "Oiseaux des Jardins". Apprenez à reconnaître les oiseaux et comptez-les régulièrement dans votre jardin, dans un parc public ou même sur votre balcon ! En espérant vous compter parmi ses fidèles contributeurs.

## BOÎTE à LIVRES



En plus des bibliothèques, la mairie met à votre disposition une Boîte à Livres.  
Empruntez librement et gratuitement un ouvrage de cette boîte pour aussi longtemps qu'il vous plaira.  
Rapportez-le ou gardez-le.  
Vous avez aimé un ouvrage, alors déposez-le dans cette boîte, il pourra intéresser quelqu'un.  
Pour une deuxième vie des livres, en libre-service, vous contribuerez à l'accès à la culture, à la lecture publique pour tous.  
Cet espace de livres-échanges est à la disposition de toutes et tous aux heures d'ouverture de la mairie.  
Il est de la responsabilité de chacun de veiller à la nature des ouvrages, à leur rangement et au bon état de la boîte à livres.  
Merci de prendre soin des livres et BONNE LECTURE.

## UN VILLAGE FLEURI



à Champeaux



## État Civil

### Naissances

Le 30 avril 2019, Johnny STEPHAN et de Christelle ELAN sont devenus les heureux parents d'un petit garçon : DYLANE.  
Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

### Mariage

Le 15 juin 2019, David MORRÉALE et Aurore PERRODIN se sont unis par le mariage.  
Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.

### Pacs

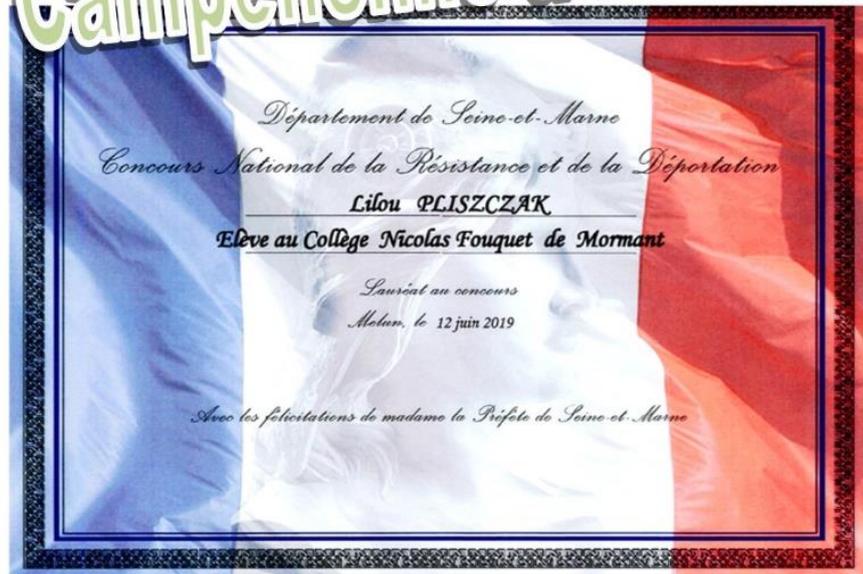
Charlotte VOILLAUME et Sydney BEAU se sont PACSés le 10 mai 2019.  
Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.

### Décès

Madame Dominique BONNIN est décédée le 12 avril 2019, à l'âge de 66 ans.  
Monsieur Marcel WESNOSKER nous a quittés le 25 mai 2019, à l'âge de 87 ans.  
Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

# Une jeune Campélienne à l'honneur

**Lilou  
PLISZCZAK**  
est lauréate  
du **Concours  
National de la  
Résistance et  
de la  
Déportation**



« A la fin de l'année 2018, j'ai passé le Concours National de la Résistance et de la Déportation. Nous étions 9 à le passer au collège Nicolas Fouquet. Les résultats nous ont été dévoilés le 8 mai 2019 (anniversaire de l'armistice de la seconde guerre Mondiale).

J'ai alors appris que j'étais arrivée à la seconde place de l'Académie de Créteil dans la catégorie concours individuel Collège. L'épreuve consistait à rédiger une dissertation sur le thème : Déportation et moyens de répressions en France et en Europe durant la Seconde Guerre mondiale. J'ai remporté mon diplôme avec une dissertation de 8 pages avec introduction, conclusion et de nombreux paragraphes et argumentations. Ce dernier m'a été remis à la préfecture de Seine et Marne le 12 Juin 2019 »



**Toutes nos  
félicitations  
Lilou !**

## C'est arrivé près de chez vous

### Repas « Tous pour les enfants » de l'ACC

Le Jeudi de l'Ascension (30 mai), l'ACC (Association Caritative Campélienne) organisait son traditionnel repas au profit des enfants traités contre le cancer à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif. Ce sont près de 90 personnes qui ont pu déguster le repas confectionné par les membres de l'ACC, aidés de bénévoles (que nous remercions bien

vivement). En tout, ce sont plus de 100 personnes, pour la plupart des environs, qui avaient répondu à notre appel. Tout ce petit monde a passé une agréable journée avec l'orchestre de PATRICIA et s'est séparé aux environs de 19 heures. Alors vous aussi, **habitants de Champeaux**, venez nous rejoindre pour passer une journée dont vous vous souviendrez !

## Vie quotidienne - Vie pratique

### ☺ CALENDRIER

#### Quelques dates à retenir pour fin 2019

- 4 septembre** : CAL - Inscription activité Danse
- 8 septembre** : CAL - Inscription activité Musique
- 8 septembre** : Vide-greniers/brocante de l'ACC
- 17 septembre** : CAL - Inscription activité Danse de salon
- 21 septembre** : Soirée Karaoké de la Campélienne-animations
- 29 septembre** : Repas dansant de l'ACC
- 11 novembre** : Cérémonie + A.G. et Repas Anciens Combattants
- 16 et 17 novembre** : Marché de Noël de l'ACC
- 23 novembre** : Loto annuel du CAL
- 7 et 8 décembre** : Téléthon, organisation Campélienne-animations
- 15 décembre** : Banquet des Cheveux Blancs

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution. Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !

#### CAL

Pour la **saison 2019/2020**, Champeaux Animations Loisirs ([CAL.77@wanadoo.fr](mailto:CAL.77@wanadoo.fr)) vous propose ses activités :

#### Cours de danse de salon :

☞ Dans une ambiance conviviale pour apprendre à danser à deux, toutes les danses de salon, le rock, le paso doble, le quick-step, le chachacha, le tango, la valse, des danses en ligne ....

Le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à la Campélienne.

**Inscriptions : à partir du mardi 17 septembre à 20 h 30** sur place (soirée découverte et sans obligation). Renseignements au 06 80 12 26 68.

#### Cours de danse :

☞ danse (enfants de 3 à 12 ans), GRS, Cardio-fitness, Jazz (ados/adultes) et Renforcement musculaire, à la Campélienne.

**Inscriptions : le mercredi 4 septembre de 16 h à 19 h**, à la Campélienne – Sandrine, la professeure, sera présente et pourra apporter à chacun toutes les informations utiles. Renseignements au 06 81 03 64 32.

Cours de musique par des professeurs diplômés : à l'ancienne mairie de Champeaux

☞ jardin musical, flûte, clarinette, violon, piano, guitare, formation musicale, chorale (adulte et enfant).

**Inscriptions pour ces activités : le dimanche 8 septembre de 14 h à 16 h**, à l'ancienne mairie de Champeaux. Renseignements au 01 64 38 79 74.

Plus d'informations dans le tract présent dans ce numéro.

Atelier couture : du débutant au confirmé, venez partager un moment convivial de créations. Chaque séance permettra de travailler un projet précis et vous repartirez avec votre création. C'est l'occasion de se faire plaisir et de faire plaisir tout en se passionnant pour le « fait main ».

Contactez Amélie par mail : [eilema77@hotmail.fr](mailto:eilema77@hotmail.fr). Selon le nombre de réponses un atelier sera ouvert.

Prochaine manifestation organisée par le CAL :

- Loto : **samedi 23 novembre à 20 h 30**.

Site internet : <https://CAL-77.pagesperso-orange.fr/>.

#### L'Association Caritative Campélienne pour fin 2019

Encore des occasions de nous (vous) rencontrer :

- 1.** Le Week-end Générosité qui, pour un peu moins de fatigue des organisateurs, a été scindé en deux : le dimanche 8 septembre pour le Vide-greniers et le dimanche 29 septembre pour le Repas/Thé dansant (tract dans ce numéro)
- 2.** Notre Marché de Noël les 16 et 17 novembre.

Et, déjà prévu pour 2020, un Concert de Gospel à la Collégiale de Champeaux le samedi 16 mai à 20 h 30, avec Voice of Joy et Cie. Nous vous y attendons très nombreux !

## ☺ ANNONCES

### PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME...

« **Code de la route** » : Il ne faut pas oublier le simple – et élémentaire – respect du sacro-saint Code de la route dans la traversée de notre village : vitesse, sens interdit, rond-point, ‘STOP’, ligne continue, passage piétons, etc. Comme vous avez pu le remarquer, afin de réduire la vitesse dans la rue des Pourtours, la mise en place d’un ‘STOP’ a été effectuée à la hauteur de la rue du Moulin de Chaunoy. Ce ‘STOP’ + trois ralentisseurs + trottoir devraient pouvoir apporter confort et sécurité de circulation aux nombreux enfants circulant dans la rue des Pourtours pour se rendre à l’école ! Merci pour eux.

« **Ramassage des poubelles** » : Afin de pouvoir circuler plus sereinement sur les trottoirs, sans être obligé d’en descendre (dangereux pour les personnes âgées et ‘conductrices’ de poussettes), il serait bon que les propriétaires de poubelles les rentrent après le passage du camion ou, au pis-aller, le soir même (passages le jeudi matin chaque semaine et le lundi matin toutes les deux semaines) !

« **Déjections canines** » : Surtout sur des espaces tels que : aires de jeux, trottoirs (même en herbe), places et ruelles - sans oublier le stade -, bref tous les endroits où peuvent marcher des enfants et leurs parents, elles sont à la fois dangereuses et inacceptables ! Elles doivent être ramassées par les propriétaires de chiens (petits ou grands). D’avance merci pour la sauvegarde de la santé des petits enfants ainsi que pour l’hygiène et la propreté. Mais aussi l’esthétique de notre village pour les visiteurs. Il existe, sur ce point, une réglementation bien claire et précise !

« **Brûlage dans le village** » : Nous vous rappelons qu’il est formellement interdit, par arrêté préfectoral, de brûler quoi que ce soit dans le village. Cela occasionne, non seulement, des fumées nauséabondes mais, également, dérange les personnes pouvant avoir des problèmes de respiration, sans oublier les risques d’incendie. A ce sujet, les jours et heures d’ouverture des deux déchetteries de Mormant et de Verneuil-l’Étang à votre disposition sont mentionnés à la fin de votre journal.

### Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

### Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux  
Tél. : 06 88 52 64 04 et [contact@partenaire-parents.com](mailto:contact@partenaire-parents.com)  
Site Internet : [www.partenaire-parents.com](http://www.partenaire-parents.com)

### Atlas Électricité (électricité, petits travaux de maçonnerie, peinture...)

Laurent SEMINET  
2, rue de la Ferronnerie à Champeaux  
Tél. : 06.10.88.61.13 - [nseminet@free.fr](mailto:nseminet@free.fr).

### Coiffure à domicile

Valérie vous coiffe chez vous, sur rendez-vous.  
Renseignements et rendez-vous :  
- Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63  
- Mail : [valeriie.davi@gmail.com](mailto:valeriie.davi@gmail.com)

### Conseil en immobilier

Jessica LE MARCHAND / Conseillère en immobilier  
Contact : 06.52.84.15.36 - [jessica.lemarchand@iadfrance.fr](mailto:jessica.lemarchand@iadfrance.fr)  
13, rue St-Léonard à Champeaux.

### DMM 77 – Mécanicien réparateur

- Dépannage engin BTP et nacelles sur site et parc  
- Réparation matériels espaces verts et motos à domicile  
David MAUTÉ  
3, place du Marché à Champeaux.  
Tél. : 06 83 85 42 00 et e-mail : [david.maute@sfr.fr](mailto:david.maute@sfr.fr)

### FIL'ELEC

John SUZANNE, artisan électricien à Champeaux :  
Rénovation, neuf, courant faible et fort.  
Contact : 06 78 53 67 89 ou [filelec@orange.fr](mailto:filelec@orange.fr).

### Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d’espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d’entretien annuel, petit travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés  
Tél. : 01 64 38 71 01  
E-mail : [lesjardinsdemarjolaine@orange.fr](mailto:lesjardinsdemarjolaine@orange.fr)  
Internet : <http://www.lesjardinsdemarjolaine.com>

### PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPIILLON -  
17 rue de la Ferronnerie à Champeaux  
Tél. 06.34.68.37.92 et [paprenovcouverture@gmail.com](mailto:paprenovcouverture@gmail.com)

### Messes ou célébrations du groupe paroissial

Andrezel/Champeaux/St-Méry  
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

### **Juillet 2019 :**

Pas de Messes à la Collégiale de Champeaux.

### **Août 2019 :**

Pas de Messes à la Collégiale de Champeaux.

Pour notre Secteur Paroissial, une messe sera célébrée tous les dimanches à 9h30 dans l’église de Mormant, ainsi que le jeudi 15 août à 9h30 pour l’Assomption de la Vierge Marie.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d’affichage de la paroisse, à l’église et au presbytère.  
Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD : presbytère de Mormant : Tél : 01 64 06 90 80.  
Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

# CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

VOUS PROPOSE LES ACTIVITES SUIVANTES

## SAISON 2019 / 2020



### DANSE

Sandrine LANDRY

Salle La Campélienne à CHAMPEAUX

**COURS DE DANSE ENFANTS DE 3 à 12 ANS**

Éveil corporel, GRS, JAZZ ADO/ADULTES

**CARDIO-FITNESS et RENFORCEMENT MUSCULAIRE ADULTES**

(cette année, c'est celle du spectacle ! Tous en scène !)

Les tarifs et les fiches d'inscription sont consultables sur  
le site de l'association : [cal-77.pagesperso-orange.fr](http://cal-77.pagesperso-orange.fr)



**Cardio  
Fitness**

Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

**mercredi 4 septembre de 16 h à 19 h.**

Renseignements : 06 81 03 64 32



### DANSE de SALON

Jean-Michel DELEURENCE

Dans une ambiance conviviale, vous apprendrez les danses de salon telles que  
le **rock**, le **paso doble**, le **quick-step**, le **chachacha**, le **tango**, la **valse**, des **danses en ligne**...  
le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à La Campélienne (salle des fêtes)

60 € le trimestre ou 165 € en un versement, profitez-en !

Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

**mardi 17 septembre à 20 h 30**

Soirée découverte et sans obligation.

Participez à deux séances 'découverte' avant de vous inscrire !

Renseignements : 06 80 12 26 68



## MUSIQUE

Les enfants de la petite section au CP sont accueillis au **jardin musical** le samedi midi :  
pratique du chant, lecture de notes, de rythmes, découverte des instruments par l'écoute.

Des cours de **soffège** et d'instruments sont proposés :

Isabelle MORIEUX pour la **clarinette** le lundi, Jean-Michel GAULLIER pour la **guitare** le mercredi,  
Anne RIHET pour le **piano** le mercredi, Céline MIGNON pour le **violon** le samedi.  
Au moins trois concerts sont organisés dans l'année auxquels vous êtes conviés !



Les tarifs et les fiches d'inscription sont consultables sur  
le site de l'association : [cal-77.pagesperso-orange.fr](http://cal-77.pagesperso-orange.fr)

Inscriptions : **dimanche 8 septembre de 14 h à 16 h**

à l'ancienne mairie de Champeaux.

Renseignements : 01 64 38 79 74.

## Chorale

A la rentrée, le CAL souhaite vous proposer des activités chorales :  
en particulier, participer à une chorale Adultes :

la **chorale de l'Ancoeur**, dirigée par Jean-Philippe HANNETON.

L'envie est de constituer un groupe plus important.

Vous avez envie de chanter, vous êtes concerné !

Vous n'avez même pas besoin de savoir lire une partition !

60 euros pour l'année. Cela ne peut pas être une question de tarif !

Les répétitions ont lieu tous les quinze jours :

le **jeudi soir de 20 h à 21 h 30** à Blandy-les-tours ou à Chaumes.

Le co-voiturage est possible, bien évidemment.

Parlez-en autour de vous,

certaines participent déjà et vous diront la joie de participer à du chant choral.

Les enfants et adolescents, peuvent, eux-aussi, s'ils le souhaitent participer à

un **choeur d'enfants** encadré par Colette HANNETON.

Les cours proposés :

**Cantournelle** de la moyenne section jusqu'au CE1 le jeudi de 16 h 45 à 18 h à Blandy.

**Chanterie** des CE2 aux CM2 le vendredi de 17 h à 18 h15 à Fouju,

**Chantados** pour les collégiens le vendredi à Blandy à 18 h 30.

Les cours sont collectifs au prix de 60 euros par an.

Faisons vivre nos villages ! Mutualisons nos compétences.

Nous en sortirons grands !

Nous avons besoin de savoir si ces deux propositions vous intéressent.

Merci de nous contacter par mail, sur le site du CAL : [cal.77@wanadoo.fr](mailto:cal.77@wanadoo.fr) ;

par courrier, en indiquant vos coordonnées et ce qui vous intéresse dans la boîte aux lettres du CAL à

l'école de musique, en face de la collégiale (boîte partagée avec le RPI) ;

par téléphone au 01 64 38 79 74, merci de laisser un message.

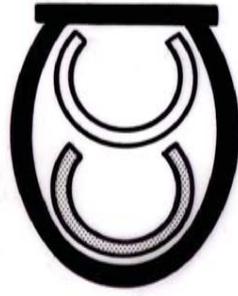
Si vous avez d'autres envies, merci de nous les indiquer,

que nous puissions voir comment les réaliser d'ici la rentrée.

Bel fin d'été musical à vous !



# CHAMPEAUX



## Dim 8 SEPTEMBRE

## VIDE-GRENTERS

**(sauf commerces alimentaires)**

**au profit des enfants traités contre le cancer**

**Rens. : 01.60.66.92.54 / 06.33.43.63.50**  
**bernard.chechin@orange.fr**

... CHAMPEAUX ... CHAMPEAUX ... CHAMPEAUX ...



## DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

A partir de **12 h 30** à la Campélienne

## REPAS DANSANT

Verre de l'Amitié - Choucroute - Fromage - Tentation sucrée - Filtre noir

A partir de **15 h 00** à la Campélienne

## THÉ DANSANT

Organisation ASSOCIATION CARITATIVE CAMPÉLIENNE

au profit des enfants traités contre le cancer à l'IGR de Villejuif

Animé par le DUO SAPHIR et GILOU (accordéoniste de Pierre Perret)

**Repas dansant Adultes et Enfants + 10 ans : 37 €**

**Thé dansant : 15 €**

Rens. : Mme CHÉCHIN - 6 rue du Pré du Pain - 77720 Champeaux - ☎ 01.60.66.92.54

INSCRIPTION/RÉSERVATION (à retourner **AVANT** le 23 septembre)

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....

..... Adultes x 37 € = ..... € Espèces  Chèque   
..... Thé dansant x 15 € = ..... € Banque ..... N° .....

Règlement à la réservation (à l'ordre de l'ACC) à faire parvenir avant le 23 septembre  
à Madame CHÉCHIN - 6 rue du Pré du Pain - 77720 Champeaux  
Renseignements : ☎ 01.60.66.92.54 ou ☎ 06.33.43.63.50

# Informations utiles

## URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

## PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) pour connaître la pharmacie de garde.

## NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochains passages les lundis 5 août, 7 octobre et 2 décembre 2019.**

**Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.**

## ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

## RAMASSAGE DES DÉCHETS

**Ordures ménagères** : tous les jeudis de juillet et août 2019 :

4, 11, 18 et 25 juillet, 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 août 2019.

**Emballages** : tous les lundis des semaines paires : lundis 8 et 22 juillet, 5 et 19 août 2019.

**Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :**

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».

**Durant la fermeture de la déchetterie de Verneuil-l'Étang, celle de Mormant sera ouverte tous les jours du lundi au samedi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h et dimanche de 9 h à 12 h. La réouverture de Verneuil est prévue le lundi 15 juillet (voir horaires en dernière page). À partir de cette date la déchetterie de Mormant reprendra ces horaires normaux.**

**Pour obtenir une nouvelle carte d'accès, rendez-vous en déchetterie ou au siège du SMETOM-GEEODE, munissez-vous de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.**

## ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17, rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

## BIBLIOTHÈQUES

(Accès et emprunts gratuits)

**ANDREZEL.** Rue Martin IV (mairie). 01 64 42 00 85. [bib.andrezel@laposte.net](mailto:bib.andrezel@laposte.net).

Mercredi : 17h30/19h. Samedi : 10h/12h.

**FOUJU.** 120 rue du Général de Gaulle. 01 64 38 71 61. [bib.fouju@laposte.net](mailto:bib.fouju@laposte.net). Mercredi : 17h/19h. Samedi : 10h30/12h.

**SAINT-MÉRY.** A côté de la mairie, sous les arcades. 01 64 38 72 94. [mairie@saintmery.fr](mailto:mairie@saintmery.fr).

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois, de 11h/12h.

# Informations locales

## Présence du Maire

Votre Maire est présent à la mairie les **après-midis** des **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** ainsi que les **samedis matins**. En son absence, un adjoint est toujours disponible et à votre écoute.

## Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.

Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,  
**mardis** et **vendredis** de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,  
**samedis** de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**

Site internet : <http://www.champeaux-77.fr>

### PERMANENCES :

**RPI** : Ancienne Mairie, Place du Cloître,

Tél. : 01.60.66.96.47. ou 09.65.36.71.02

Les **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** :  
de 8 h 30 à 11 h 30 et 14 h à 18 h,

**Fermeture les mercredis et les samedis**

**CCAS** : s'adresser à la mairie.

## Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)

**Lundi, mercredi, jeudi** et **vendredi** : 8 h 30 à 12 h 30,

**Samedi** : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mardi.**

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

## Ramassage des déchets ménagers

**Ordures ménagères** : tous les jeudis\*.

**Emballages** : lundi des semaines impaires\*.

**Horaires des déchetteries** (horaire unique toute l'année) :  
à partir du **lundi 15 juillet 2019**

	Mormant	Verneuil-l'Étang
Lundi	FERMÉ	9h-12h et 14h-17h
Mardi	9h-12h et 14h-17h	FERMÉ
Mercredi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Jeudi	FERMÉ	9h-12h et 14h-17h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h	FERMÉ
Samedi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Dimanche	9h-12h	FERMÉ

\* Exceptions jours fériés

et **jours précisés** en rubrique *Informations Utiles*

## Urgences

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 08.25.82.65.05 (*Médecins*)
- **SOS 77 SUD** : tél. 08.20.07.75.05 (*Médecins*)
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **A.Fa.L.T.** (Association Familiale de Lutte contre la Toxicomanie de Seine-et-Marne) : tél. : 01.64.09.28.27
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77

## Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

### MÉDECINS :

- **Docteurs RICHARD** :  
9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI** :  
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

### KINÉSITHÉRAPEUTES :

- **Mme SYLVAIN FIERIN**,  
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

### INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE ET VOISIN** :  
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

### SOPHROLOGIE :

- **M. Rémy MAUPOINT** :  
14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

## Commerces

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU  
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96  
**Lundi au jeudi** de 6 h 30 à 20 h, **vendredi et samedi** de 6 h 30 à 23 h et **dimanche** de 9 h à 16 h.
- **BOUCHERIE CHEVALINE JOIGNEAU** :  
passage de la camionnette, le **jeudi** et **dimanche** matin,  
dans les rues de Malvoisine, Pré du Pain, Eugène  
Chassaing, Cloître, Pourtours, Stade et Varvanne.
- **BOUCHERIE-CHARCUTERIE PHILIPPE PINEAU**  
Place du Marché, mercredi et vendredi après-midi.
- **FROMAGE DE JULIE**  
Place du Marché, samedi matin : tél. 06 24 15 39 21.
- **BOULANGERIE DOS ANJOS** : place du Marché,  
Tél. 01.60.66.91.55.  
**Lundi au vendredi**, de 7 h à 13 h 30 et de 15 h 30 à 20 h,  
**samedi**, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h  
et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE BENOIST** : 8 rue de la Ferronnerie  
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03  
**Lundi au vendredi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,  
**samedi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant  
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.  
**Mardi au samedi** : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**  
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66  
**Mardi, mercredi, jeudi** de 18 h 30 à 21 h 30,  
**vendredi, samedi** de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :  
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46  
**Dimanche** de 9 h à 13 h,  
**lundi au samedi** : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)  
Tél. : 01.64.25.18.34